

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MESNIL-ROC'H  
DEPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE**

Afférents au en exercice qui ont pris part à la date de date d'affichage  
conseil municipal délibération convocation

29 29 25 23/03/2022 23/03/2022

**SEANCE DU 30/03/2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie déléguée de Saint-Pierre-de-Plesguen, **sous la présidence de Madame BROSELLIER Christelle, Maire.**

**Présents** : Mme BROSELLIER, Maire, M. MASSON, Mmes BOURIANNE, PAROUX, M. HAREAU, Mme GILLET, M. LEMEE, Adjoints au Maire, M. GORON Marcel, Mmes JACOB, TIZON, Mrs TSCHAEN, PORCON, HERPEUX, Mme LEVEQUES, Mrs FORVEILLE, THERIN, Mme MONSIMET.

**Absents excusés** : M. MENARD, Mme BERNARD, Adjoints au Maire, M. GORON Roland, Mme LEBRUN, M. GUILLAMET, Mmes MARECHAL, DELOURME, M. TRAVAILLE, Mmes QUINAOU, NICOLAS.

**Absents** : Mme TREMAUDANT, M. LAIDIE.

**Pouvoirs de** : Monsieur Etienne MENARD à Monsieur Erick MASSON, Madame Lydie BERNARD à Madame Catherine PAROUX, Monsieur Roland GORON à Monsieur Stéphane PROCON, Madame Frédérique LEBRUN à Monsieur Erick MASSON, Monsieur Frédéric GUILLAMET à Monsieur Rodolphe HAREAU, Madame Nadège MARECHAL à Madame Christelle BROSELLIER, Madame Sandrine DELOURME à Monsieur Rodolphe HAREAU, Monsieur Guillaume TRAVAILLE à Monsieur Yves THERIN.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame BROSELLIER Christelle, Maire de Mesnil-Roc'h.

**Madame Sylvie TIZON, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance.**

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la dernière séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 mars 2022.

**1/RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION FCHBR**

Monsieur Rémi MAHE, Président, et Monsieur Stephen FAUCON, animateur sportif, ont présenté aux élus le projet de développement du football sur le secteur de la Haute Bretagne Romantique, à savoir les communes Mesnil-Roc'h, Bonnemain et Meillac. Le projet de ce nouveau Club est de relocaliser les enfants, de devenir un club de référence pour les enfants de 8 à 13 ans, selon la méthode « Funino ». Pour Monsieur FAUCON, la nouvelle politique du Club peut se traduire ainsi : investir sur les enfants d'aujourd'hui pour construire le Club de demain.

Monsieur MAHE précise que la double pratique (football et futsal) est possible pour les enfants.

Le Club accueille 7 filles sur les 67 adhérents. Actuellement, les filles jouent avec les garçons.

Le club souhaite développer le jeu : « 3 contre 3 » avec 4 cibles, afin que chaque enfant puisse jouer.

Madame le Maire ajoute que la nouvelle convention entre les communes et le FCHBR sera à l'ordre du jour du conseil municipal prochainement.

## **2/POINT SUR LES ACTIVITES DE LA CCBR**

Madame le Maire informe l'assemblée que les derniers mois ont été consacrés aux réunions budgétaires à la communauté de Communes.

Madame BOURIANNE Nancy, Adjointe au Maire, intervient : elle fait partie du jury du PIJ ; La somme de 600 € a été attribuée à un jeune en formation au Canada. Une chasse aux œufs communautaire se déroulera à Saint-Domineuc avec une participation de la CCBR de 200 euros pour son organisation.

## **3/DELEGATIONS :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des acquisitions et aménagements de la commune de Mesnil-Roc'h dans le cadre des délégations que le conseil municipal lui a attribuées :

LANHÉLIN :

- Travaux :

- Travaux d'éclairage bibliothèque : 558.40 € HT par CD.ELEC
- Réseau eaux pluviales vestiaires rugby : 3 966 € HT par APOZ TP

SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN :

- Travaux :

- Régulation chauffage à la MDE : 2 763.34 € HT par ETNS
- Volet roulant à la MDE : 9 296.07 € par ETNS
- Paillage pour massifs Rue des Marins : 578.94 € HT par BHS

DEVIS COMMUNS :

- Acquisition de deux portables informatiques au restaurant scolaire de St-Pierre-de-Plesguen : 3 080.90 € HT par Infrareso

## **DELIBERATION :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de ces acquisitions.

## **OBJET DES DELIBERATIONS :**

### **2022-03-01 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE MESNIL-ROC'H.**

Dans le cadre de la norme M57, la commune de Mesnil-Roc'h s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette démarche nécessite d'adapter la mise en œuvre de certaines procédures internes.

C'est en cela qu'intervient le Règlement budgétaire et financier.

La rédaction d'un Règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation et l'exécution des actes administratifs.

Ce document a pour objet de :

- décrire les procédures de la collectivité en termes de préparation et d'exécution budgétaire,
- créer un référentiel et une gestion commune aux directions et services de la collectivité,
- rappeler les normes budgétaires et comptables et leur respect,
- définir précisément ce que sont : des autorisations d'engagement en fonctionnement, des autorisations de programme en investissement et des crédits de paiements de manière générale.

Madame le Maire présente aux membres de l'Assemblée les grandes lignes du Règlement budgétaire et financier.

Les mises à jour du Règlement devront faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Règlement budgétaire et financier sera transmis une fois son caractère exécutoire à Monsieur le Trésorier du SGC de Dol-de-Bretagne.

### **DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement budgétaire et financier de la commune de Mesnil-Roc'h, tel que présenté par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces comptables et administratives nécessaires à l'exécution du présent objet.

Le vote donne les résultats suivants : 25 votants ; 25 voix : pour.

### **2022-03-02 : FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS -PLAN COMPTABLE M57**

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la commune de Mesnil-Roc'h a délibéré les 23 juin 2021 et 17 novembre 2021 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du C.D.C.T. qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

- des comptes **203** : frais d'études non suivis de réalisation, frais de recherche et de développement et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des comptes **204** : subventions d'équipement versées qui sont amorties :
  - . sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
  - . sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
  - . sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.
- des compte **205** : concessions et droits similaires - brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- des comptes **208** : autres immobilisations incorporelles

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- Compte **2114** : terrains de gisement
- Compte **2121** : plantations d'arbres et d'arbustes
- Compte **2156** : matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- Compte **2157** : matériel et outillage technique
- Compte **2158** : autres installations, matériel et outillage techniques
- Comptes **21612** et **21622** : dépenses ultérieures immobilisées

- Compte **218** : autres immobilisations corporelles

Les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes :

- **2132** : bâtiments privés
- **2142** : construction sur sol d'autrui – immeubles de rapport

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il s'agit de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la présente méthode d'amortissement regroupant les conditions d'amortissement pour le budget primitif relevant de la M57.

A ce titre, il est rappelé que les règles de gestion de droit commun concernant les amortissements sont les suivantes :

- Les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d'acquisition TTC,
- Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire avec prorata temporis, à compter de l'exercice N et de la mise en service du bien.
- Tout plan d'amortissement en cours se poursuit selon les modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction).
- Le conseil municipal peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an. Ce seuil unitaire est fixé à **500 euros**.

Les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement précisées dans le tableau ci-dessous :

<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>DURÉE</b>
<b>INCORPORELLES</b>	
Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériels et études	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou installations	30 ans
Logiciels	2 ans
<b>CORPORELLES</b>	
Voitures	8 ans
Camions et véhicules industriels	6 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans

Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareils de chauffage	15 ans
Appareils de levage, ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	10 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	10 ans
Terrains de gisement	Durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans

**2022-03-03 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT LANHÉLIN, SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN ET TRESSÉ**

Madame le Maire invite les membres de l'Assemblée à se prononcer sur l'affectation des résultats d'exploitation 2021 :

Assainissement de Lanhélin,

Assainissement de Saint-Pierre-de-Plesguen,

Assainissement de Tressé.

**ANNEXE ASSAINISSEMENT LANHÉLIN :**

Considérant que le compte administratif de l'annexe assainissement de Lanhélin fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **15 393.20 €** :

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2021	+ 15 220.10 €
Résultat antérieur reporté 2020	+ 173.10 €
<b>Résultat à affecter 2021</b>	<b>+ 15 393.20 €</b>
Solde d'exécution d'investissement 2021	
D 001 (Besoin de financement)	88 547.12 €
R 001 (Excédent de financement)	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	20 674.00 €
<b>Besoin de financement 2022</b>	<b>67 873.12 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserve RI 1068 en investissement	15 393.20€
2) Report en fonctionnement RF 002	0.00€

**ANNEXE ASSAINISSEMENT SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN :**

Considérant que le compte administratif de l'annexe assainissement de Saint-Pierre-de-Plesguen fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **25 626.33 €** :

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2021	+ 25 626.33 €
Résultat antérieur reporté 2020	+ 0.00 €
<b>Résultat à affecter 2021</b>	<b>+ 25 626.33 €</b>
Solde d'exécution d'investissement 2021	
D 001 (Besoin de financement)	148 002.57 €
R 001 (Excédent de financement)	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	80 270.00 €
Excédent de financement	0.00 €
<b>Besoin de financement 2022</b>	<b>228 272.57 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserve RI 1068 en investissement	25 626.33€
2) Report en fonctionnement RF 002	0.00€

#### **ANNEXE ASSAINISSEMENT TRESSÉ :**

Considérant que le compte administratif de l'annexe assainissement de Tressé fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **12 480.22 €** :

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2021	+ 5 421.19 €
Résultat antérieur reporté 2020	+ 7 059.03 €
<b>Résultat à affecter 2021</b>	<b>+ 12 480.22 €</b>
Solde d'exécution d'investissement 2021	
D 001 (Besoin de financement)	0.00 €
R 001 (Excédent de financement)	30 612.62 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	10 000.00 €
Excédent de financement	0.00 €
<b>Besoin de financement 2022</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserve RI 1068 en investissement	6 480.22 €
2) Report en fonctionnement RF 002	6 000.00€

#### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats d'exploitation 2021 comme énoncés ci-dessus.

#### **2022-03-04 : SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022.**

Sur proposition de la commission des Finances, Madame GILLET Sylvie, Adjointe au Maire, propose d'allouer les subventions et participations suivantes en 2022 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT ALLOUÉ	Observations
Club Joie d'Automne	400 €	
ACCA Chasse Saint-Pierre	500 €	

Association communale de Pêche de Saint-Pierre-de-Plesguen	210 €	
Gym bien-être St-Pierre	250 €	
VCR section St-Pierre VTT	300 €	
Les Gros Mollets	400 €	
Ecole d'Arts Martiaux Shindozen 35 (karaté)	250 €	
SPC fundamental Aïkido	250 €+subvention exceptionnelle de 250 €	Stage en Corse
Fitness et Form'	250 €	
Pena Latina	300 €	
Mesnil Roc'h Handball	300 €	
Atelier création travaux manuels de Saint-Pierre-de-Plesguen	250 €	
ACPG/CATM de Saint-Pierre-de-Plesguen	150 €	
UNC/AFN de Saint-Pierre-de-Plesguen	150 €+subvention exceptionnelle de 50 €	Achat de palmes pour les obsèques des membres
Médaillés militaires de Saint-Pierre-de-Plesguen	150 €	
Amicale laïque APE de Saint-Pierre-de-Plesguen	370 €	
APEL de St-Pierre-de-Plesguen	370 €	
Pomm'd'Api	300 €	
CCAS/SAAD de Mesnil-Roc'h	24 000 €	Pour animations et conférences
CCAS de Mesnil-Roc'h	1 000 €	
Gaïa and Co		En attente : confirmation du siège social
ACCA de Lanhélin	200 €	
Amicale bouliste de Lanhélin	150 €	
Rugby Bretagne Romantique	300 €	
Amicale laïque APE de Lanhélin	370 €	
CATM de Lanhélin	150 €	
Club de l'Amitié de Lanhélin	400 €	
Comité des fêtes de Lanhélin	700 €	
Compagnie ARTEFAKT	500 €	
MAM Bon'Bouilles		En attente du dossier complet
ACPG/CATM de Tressé	150 €	
ACCA de Tressé	150 €	
APE de Tressé	370 €	
<b>SUBVENTIONS SCOLAIRES</b>		
<u>Fournitures scolaires :</u>		
Ecole Fanny Dufeil :	35 € par élève	
Ecole Mario Ramos :	35 € par élève	
<u>Classes de découverte :</u>		
Ecole Fanny Dufeil	15 €/élève	
Ecole Mario Ramos	15 €/élève	
Ecole Sainte-Anne	15 €/élève	

<b>Fournitures à caractère social :</b>		
Ecoles Fanny Dufeil	20 €/élève	
Ecole Mario Ramos	20 €/élève	
Ecole Sainte-Anne	20 €/élève	
Séjours linguistiques -voyages scolaires (collèges-lycées) :		
• Quotient familial :		
- < 400.00 €	60 €	
- de 400 à 800.00 €	50 €	
- de 801 à 1 200.00 €	40 €	
- plus de 1 200.00 €	0 €	
Lycées professionnels	33 € par élève	
Centres d'apprentissage	33 € par élève	
<b>SUBVENTIONS EXTRA-COMMUNALES</b>		
Alcool assistance 35	100 €	
Secours Catholique	200 €	
Eaux et rivières de Bretagne	50 €	
Handicap services 35	100 €	
Fonds de solidarité logement	705.76 €	0.16 €/habitant (4 411 hab. au 01/01/2021)
Office des sports Bretagne Romantique	4 411 €	(1 €/habitant)
<b>RASÉD</b>	Montant en fonction du nombre d'élèves	
Restos du Cœur	300 €	
Banque Alimentaire du Pays de Saint-Malo	500 €	
Rêves de clown	200 €	
France Adot	100 €	
COS Breizh	Montant en fonction de traitements versés	
Amicale Donneur de Sang de Combourg	100 €	
Association Accompagnement et soins palliatifs Saint-Malo (AASPCE)	100 €	
Prévention Routière	100 €	
Lueur d'Espoir	100 €	
Solidarité Paysans	100 €	
Comice Agricole	3 176 €	0.72*4 411 hab.
ADMR Pays de Combourg	300 €	

### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal octroie les subventions et participations comme exposées ci-dessus.

Le vote des subventions donne les résultats suivants : 25 votants, 25 voix pour,

Sauf pour les associations suivantes :

**GYM BIEN ETRE** : Madame Sylvie Tizon, intéressée, sort de la salle et ne prend pas part au vote : 24 votants, 24 voix pour.

**SPC FUNDAMENTAL AÏKIDO** : Madame Sylvie Gillet, intéressée, sort de la salle et ne prend pas part au vote : 24 votants : 1 abstention, 23 voix pour.



**UNC-AFN et MEDAILLES MILITAIRES** : Monsieur Pascal LEMEE, intéressé, sort de la salle et ne prend pas part aux 2 votes : 24 votants, 24 voix pour.

**ACPG-CATM DE TRESSE** : Monsieur Marcel GORON, intéressé, sort de la salle et ne prend pas part au vote : 24 votants, 24 voix pour.

Monsieur Yves THERIN, conseiller municipal, demande s'il est obligatoire de verser une subvention pour les fournitures scolaires à l'école Sainte-Anne.

Madame le Maire répond par l'affirmative.

En effet, le contrat d'association prévoit le versement d'un forfait « fournitures scolaires » pour les élèves de l'école privée.

Madame le Maire fait remarquer que depuis l'instauration du contrat d'association versus contrat simple, les sommes dépensées par la Commune sont désormais bien moins élevées qu'auparavant. En effet, les élèves des communes extérieures ne sont pas pris en charge.

### **2022-03-05 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022.**

En 2022, il n'y a pas de notion de taux départemental transféré. Il n'y a qu'un taux à voter sur la TFPB (le taux communal a augmenté mécaniquement en 2021 avec le transfert du taux de 19.90% du Département).

De même, l'Assemblée ne vote pas le taux TH.

La perte de la taxe habitation est compensée par :

- Un coefficient correcteur (COCO) égal à **1.104593**

Le montant du produit des contributions directes (taxes foncières bâti et non bâti) attendu s'élève à **1 120 638 €** auquel s'ajoute un versement coefficient correcteur de **110 316 €**.

### **Calcul du versement Coefficient Correcteur (COCO) :**

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du Département

634 837.00€ - 531 623.00€ = 103 214 €

TFPB après réforme – Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune : 986 816 €

➤ Coefficient Correcteur (COCO) :

1 + Différence de ressources / TFPB « après réforme » = 1 + 103 214 / 986 816 = **1.104593**

Les ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Taux harmonisé 2021	Taux 2022
	MESNIL-ROC'H	
Taxe foncier bâti	17,08 % + 19,90 % (taux départemental 2020) = 36,98 %	<b>36.98 %</b>
Taxe foncier non bâti	55.79 %	<b>55.79 %</b>

Soit :

Taxe	LANHELIN		SAINT-PIERRE-DE- PLESGUEN		TRESSE	
	2021	<b>2022</b>	2021	<b>2022</b>	2021	<b>2022</b>
TFB	33,92	<b>34.19</b>	38,32	<b>38.19</b>	34,35	<b>34.58</b>
TFNB	44.71	<b>45.74</b>	57,06	<b>56.96</b>	64,43	<b>63.66</b>

## TFB communes déléguées

### Intégration des Taux de TFB d une Commune issue de Fusion

Commune : C308

MESNIL-ROCH

Année : 2022

Durée d'intégration des taux de la commune:	13	Taux voté:	36.98
Année de départ de l'intégration pour la commune:	2020	Taux correctif uniforme:	-0.0097
Année de fin de l'intégration pour la commune:	2032	Produit attendu:	1 034 331

Tableau d'Intégration des Ex-Communes

Communes membres								
Code	Nom	Bases TFB	Taux global initial	CA	Taux ajusté N-1	Taux ajusté N	Taux TFB à retenir	Produit TFB
C147	LANHELIN	618 400	13.47000	0.2777	33.9254	34.2031	34.19	211 431
C308	SAINT-PIERRE-DE-P LESGUEN	1 928 000	18.66000	-0.1215	38.3170	38.1955	38.19	736 303
C344	TRESSE	250 400	13.97000	0.2392	34.3484	34.5876	34.58	86 588
	<b>TOTAL</b>							<b>1 034 322</b>

## TFNB communes déléguées

### Intégration des Taux de TFNB d une Commune issue de Fusion

Commune : C308

MESNIL-ROCH

Année : 2022

Durée d'intégration des taux de la commune:	13	Taux voté:	55.79
Année de départ de l'intégration pour la commune:	2020	Taux correctif uniforme:	0.042
Année de fin de l'intégration pour la commune:	2032	Produit attendu:	86 307

Tableau d'Intégration des Ex-Communes

Communes membres								
Code	Nom	Bases TFNB	Taux global initial	CA	Taux ajusté N-1	Taux ajusté N	Taux TFNB à retenir	Produit TFNB
C147	LANHELIN	25 900	42.67000	1.0092	44.6884	45.6976	45.74	11 847
C308	SAINT-PIERRE-DE-P LESGUEN	112 500	57.26000	-0.1131	57.0338	56.9207	56.96	64 080
C344	TRESSE	16 300	65.97000	-0.7831	64.4038	63.6207	63.66	10 377
	<b>TOTAL</b>							<b>86 304</b>

## DÉLIBÉRATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir le taux de la taxe foncière bâti harmonisé à 36,98 %,
- **DÉCIDE** de maintenir le taux de la taxe foncière non bâti harmonisé à 55.79%,
- **APPROUVE** les taux tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus, en tenant compte des éléments détaillés portés à sa connaissance par les services de la DGFIP.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables liées à cet objet.

## 2022-03-06 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 DE LA COMMUNE DE MESNIL-ROCH, DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LANHELIN, SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN ET TRESSE.

Le Budget Primitif 2022 de la commune de Mesnil-Roc'h, en équilibre, s'établit comme suit :

Fonctionnement : 3 585 270 €

Investissement : 5 761 222 €

Les budget annexes « Assainissement » présentés en équilibre, s'établissent comme suit :

**ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LANHÉLIN :**

Exploitation : 35 271 €

Investissement : 132 750 €

**ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-PIERRE-DE-  
PLESGUEN :**

Exploitation : 73 892 €

Investissement : 285 441 €

**ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TRESSÉ :**

Exploitation : 42 417 €

Investissement : 52 436 €

**DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité :

- le Budget Primitif 2022 de la Commune de Mesnil-Roc'h,
- les budgets annexes de l'assainissement 2022 de chaque commune fondatrice.

Les votes successifs donnent les résultats suivants : 25 votants ; 25 voix : pour.

**2022-03-07 : DISSOLUTION DU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE  
LANHÉLIN**

Considérant l'inactivité de la Caisse des Écoles de Lanhélin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit plus de 3 ans, il y a lieu de procéder à la dissolution immédiate de ce budget.

La reprise des résultats s'effectuera, par décision modificative ultérieure, sur le budget primitif de la commune de Mesnil-Roc'h.

Pour rappel, le résultat d'exécution de fonctionnement 2021 du budget de la Caisse des Écoles s'élève à 9 592.04€.

**DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la dissolution immédiate du budget de la Caisse des Écoles de Lanhélin, inactive depuis plus de 3 ans,
- **PRENDRE ACTE** d'une prochaine décision modificative relative à la reprise du résultat d'exécution positif du budget de la Caisse des Écoles de Lanhélin par le budget primitif de la commune de Mesnil-Roc'h.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes pièces comptables et administratives nécessaires à l'exécution du présent objet.

Les votes successifs donnent les résultats suivants : 25 votants ; 25 voix : pour.

**2022-03-08 : MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA RUE ROBERT SURCOUF :  
RESULTATS DE LA CONSULTATION.**

Madame le Maire présente les résultats de la consultation de l'aménagement de la rue Robert Surcouf.

Les entreprises suivantes sont jugées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres :

Lot n°1 : Voirie – Entreprise SPTP : 316 511 € H.T.

Lot n°2 : Espaces Verts : Jourdanière Nature : 8 124,75 € H.T.

### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offres,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce marché.

### **2022-03-09 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE LAMENNAIS ET DE LA RICOLAIS.**

Madame le Maire présente le programme des travaux pour la rénovation de l'éclairage public de Saint-Pierre-de-Plesguen, rue Lamennais, d'une part, et le secteur de la Ricolais, d'autre part.

#### **RUE LAMENNAIS :**

Ces travaux consistent en :

- la pose d'un câble EP souterrain sur une longueur de 43 ml,
- la pose d'une lanterne led sur mat et crosse avec une prise guirlande.

Les modalités financières sont les suivantes :

Montant estimé des travaux : 6 834,12 euros

Participation du SDE 35 à hauteur de 43,50%, soit 2 972,85 €.

Soit une somme à financer par la Commune de 3 861,28 €.

#### **LA RICOLAIS :**

Ces travaux consistent en :

- l'emprise de 39 points lumineux à rénover,
- la création de 4 points lumineux possibles sur poteaux béton existants,
- la mise en place de 5 prises guirlandes,
- le diagnostic sur les 5 armoires existantes : mise en conformité terre et parafoudre (5), refaire l'enveloppe armoire (2), refaire la porte de l'armoire (1), mise en place d'un cadenas (1), conducteur neutre non raccordé sur un départ existant (1), remplacer le départ fusible existant par un départ disjoncteur différentiel (1).

Les modalités financières sont les suivantes :

Montant estimé des travaux : 52 952,53 €

Participation du SDE 35 à hauteur de 72,50 %, soit 38 390,58 €.

Soit une somme à financer par la Commune de 14 561,94 €.

### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** les études techniques sommaires et les premières estimations financières pour ces travaux situés rue Lamennais et à la Ricolais,

**ADOpte** les conventions proposées par le SDE35,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

### **2022-03-10 : COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES.**

#### **COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE :**

Madame Nancy BOURIANNE, Adjointe au Maire chargée de l'enfance-jeunesse présente le compte-rendu de sa commission :

Accueil jeunes : ouverture prévue pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures. Pendant la période estivale : du 08 au 22 juillet 2022, avec un mini-camp préparé et organisé par les jeunes. Fermeture en août.

Communauté de commune, dotations informatiques :

Votées en conseil municipal le 26/01/2022

Mutualisation de l'accueil périscolaire de Lanhélin et de la bibliothèque :

Une rencontre a eu lieu début février avec les usagers de la bibliothèque et Erick Masson.

Il est convenu qu'une partie de l'accueil périscolaire se tiendra dans la bibliothèque afin de libérer une salle de motricité à l'école.

Accueil de loisirs :

Déploiement sur les deux sites : maison de l'enfance et maison des associations.

Depuis les vacances de février et les mercredis scolaires, deux sites sont ouverts pour accueillir tous les enfants, dont ceux sur liste d'attente.

L'intervenante SIM : reconduction du marché public pour 3 ans

Mouvements de l'accueil périscolaire :

Départ en retraite de Catherine Cochet : une répartition des heures est en cours avec les agents déjà en poste. Fin du contrat de Yuna Lebé, non reconduit : emploi contrat de 6 mois pour accroissement d'activité.

Commissions diverses :

Boîte à livres : en cours d'étude.

Terre de jeux : en mars, malles de livres dans les écoles et à la médiathèque

Skate-park /pump-track : Après différentes visites de skate-parks ainsi que de pump-tracks, Madame Emilie MONSIMET, conseillère municipale, s'est rendue à Saint-Julien dans le 22 et a été convaincue qu'un pump-track demande moins d'investissements financiers, n'induit pas de nuisances sonores et est un site multigénérationnel.

Une concertation entre les jeunes vététistes, Emilie MONSIMET et Nadège MARECHAL avec Terre de Jeux, sera réalisée afin de trouver un projet global satisfaisant pour tous !

### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les propositions de la commission Enfance-Jeunesse.

### **COMMISSION MARCHÉ : PROJET DE CRÉATION D'UN MARCHÉ A LANHELIN :**

Commission du 24 février 2022 à Lanhélin.

#### **1/ Définir le lieu et la rythmicité du marché :**

- Lieux : Échanges sur la commune déléguée sur laquelle sera placé le marché :

-Saint-Pierre-de-Plesguen : non retenu en raison du marché du vendredi matin.

-Alternance sur Tressé et Lanhélin : non retenu, car il a été relevé la difficulté pour les habitants de se repérer dans le temps.

-Tressé : non retenu, afin de s'assurer qu'un nombre suffisant d'habitants habite à proximité du marché. Dans le cas où les habitants de Lanhélin et Saint-Pierre-de-Plesguen ne se déplaceraient pas sur cette commune déléguée, les producteurs risqueraient de ne pas rester.

**-Lanhélin : retenu par l'ensemble des élus présents.**

- Rythmicité : Proposition d'un marché hebdomadaire en favorisant sa mise en place le week-end, afin de la rendre accessible aux habitants actifs :

- samedi matin : non retenu en raison du marché de Dol-de-Bretagne organisé ce même jour et des activités extra-scolaires des enfants.

**- Dimanche matin : retenu, en raison de la présence des matchs de rugby et de la messe, qui amènent des visiteurs à Lanhélin.**

- Site envisagé :

-Rue Jeanne Jugan (entre la boulangerie et le bar-Tabac) : non retenu du fait de sa proximité avec la départementale pour les enfants.

-Parking de la chaumière : non retenu, car non visible de la départementale.

**-Place de la mairie : retenu du fait de sa proximité avec les commerces et le Jardin de granit où les familles peuvent se retrouver.**

## **2/ Nature du marché :**

- Privilégier des producteurs locaux : proposition de primeurs, galetier, fromager, poissonnier, boucher, ostréiculteur, horticulteur, apiculteur, etc...
- Proposition de faire venir des traiteurs proposant une cuisine non traditionnelle : Dans un premier temps, des élus iront à la rencontre des traiteurs de la commune pour savoir s'ils sont intéressés et ainsi aborder la question.

Réalisation :

Prise de contact de Madame Morgan QUINAOU avec M. FERRARD.

Prise de contact de Madame Sylvie GILLET avec la Boucherie de St-Pierre-de-Plesguen.

- Il a été évoqué le fait d'ouvrir le marché à des artisans locaux ou marchands ambulants. En réflexion, cette possibilité sera réétudiée à la prochaine réunion en fonction des retours des habitants et des demandes réceptionnées à la Mairie.

## **3/ Définir et planifier les différentes étapes de la mise en place du projet :**

- Enquête auprès des habitants : Nous profiterons de l'enquête en cours pour le marché du vendredi matin, pour y associer celle concernant le marché du dimanche. Ces enquêtes paraîtront dans le prochain Mesnil-Mag.

Réalisation : Prise de contact de Madame Lydie BERNARD avec la chargée de communication.

Délais : Lors de la parution du Mesnil-Mag d'avril.

- Recherche de producteurs :

-Dans un premier temps, un article va paraître dans la presse locale, ainsi que sur le site de la commune afin que les producteurs intéressés puissent contacter le secrétariat de la mairie déléguée de St-Pierre-de-Plesguen (retour uniquement sur la mairie déléguée de St-Pierre afin de ne pas avoir plusieurs interlocuteurs).

*A ce jour, le maraîcher présent le vendredi matin sur St-Pierre-de-Plesguen semble intéressé pour intégrer également le marché du dimanche. De même, il semblerait qu'une fromagerie de Miniac-Morvan pourrait donner une suite favorable.*

-Une fois les retours des producteurs recueillis, mettre en place une nouvelle réunion. Dans le cas où nous manquerions de producteurs, il est envisagé de prendre contact avec eux, en privilégiant ceux de la commune ou des communes voisines.

Délais de réalisation : réunion à planifier début avril

- Éléments évoqués à travailler lors de la prochaine réunion : Connaître et mettre en place les éléments de la réglementation, règlement intérieur (à réactualiser, si besoin) à partir de celui de St-Pierre-de-Plesguen, questionnement sur les difficultés de mobilité pour certains habitants (sera traité de manière plus générale par le CCAS), prévoir des élus disponibles le week-end pour se rendre sur le marché et veiller à son bon fonctionnement (principalement les premières semaines, car il n'y a pas d'agents en poste le dimanche).

-

## **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions de la commission « Marché ».

## **COMPTE RENDU COMMISSION CANTINE DU 12/02/2022**

Madame MONSIMET Emilie, Conseillère municipale, présente le compte-rendu de la dernière commission cantine :

1) Présentation de l'équipe cuisine et organisation, suite au déménagement à la salle des fêtes :

Les travaux du restaurant scolaire ont débuté en octobre 2021.

- Déménagement à la salle de fêtes. Cela a nécessité une adaptation des menus pour les enfants, car la logistique des transports ne permet pas tout.

- Il y a beaucoup de conteneurs à transporter : service EHPAD + 1<sup>er</sup> service restaurant scolaire St-Pierre + 2<sup>ème</sup> tournée pour 2<sup>ème</sup> service de Saint-Pierre + restaurant scolaire de Lanhélin en camionnette.
- Préparation en cuisine :
- 2 personnes en livraison à chaque fois, ce qui entraîne du temps en moins dans la préparation, perte de 1h30 de fabrication le matin.
- Prépa/fabrication 7h30-10h30
- -10h30-14h livraison, nettoyage, et administratif
- Idée de faire un reportage dans la cuisine pour sensibiliser les enfants sur la préparation de leur repas en cuisine.
- Point Equipe Périscolaire :
- Equipe non complète en début d'année, complétée début octobre : 1 animateur par groupe
- Le non brassage des enfants rend l'organisation très compliquée en cas d'absence. 2 agents par groupe maternelle sur les trajets.
- 1 groupe ne se déplace pas seul, toujours 2 groupes minimum ensemble.
- 27 Agents municipaux sont mobilisés le midi sur les 3 sites de la commune dont 17 sur le site de St-Pierre.
- 2) Rapport des enfants
- Rappel du but de la cantine : faire découvrir des repas différents de la maison et avoir une assiette colorée. Offrir un repas complet à tous les enfants.
- Les chefs expliquent aux enfants leurs contraintes en termes de réglementation, de respect de grammage dans la construction des menus et de la quantité de nourriture.
- Les responsables de service expliquent que le service en grand plat pour 150 enfants est plus long, et le dosage dans les assiettes plus compliqués.
- Demande de mise à disposition de Ketchup, mayonnaise, les chefs de cuisine soulignent qu'il n'y a pas le droit.
- Proposition par les enfants de mettre de la musique pour contrer le bruit.
- Le repas semble trop rapide, pas le temps de manger (temps en cantine entre 30 et 40')
- Les tables sont serrées : le fait de ne pas pouvoir mélanger les deux écoles, les tables de l'école Fanny ont été plus serrées dans la salle principale.
- Idée : réfléchir à un compteur de Décibel avec chiffre.
- Cantine sans serviette : elles sont à la demande.
- Animateur : Eviter de punir toute la classe si un enfant fait des bêtises
- Manque de toilettes par rapport au restaurant scolaire, il faut éviter l'attroupement aux toilettes de l'école en partant de façon échelonnée du restaurant scolaire.
- Parents :
- Problème : vocabulaire non approprié de certains membres de l'équipe.
- Surpris que les agents crient un peu à la fin du repas.
- M. Gautier qui vient d'arriver de la région bordelaise souligne la qualité globale des services tant au niveau de la cuisine que dans l'accompagnement, et la différence avec ce qu'il connaissait là-bas.
- Mme Monsimet souligne l'intérêt de l'accompagnement des élèves sur ce temps de 12h à 14h
- Idée de l'école Fanny Dufeil pour les PS/MS:
- Lieu différent de la cantine plus près de l'école, cela permettrait moins de trajet et moins de bruit.

### **DELIBERATION :**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des propositions de cette commission.

**2022-03-11 BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA COMPAGNIE ARTEFAKT :  
PRECISIONS.**

Madame le Maire informe que le projet de bail emphytéotique a été transmis à Monsieur David HARISTOY, Président de l'association « Compagnie Artefakt ».

Des précisions ont été apportées :

Un permis d'aménager devra être déposé et non un permis de construire.

Il était précisé deux conteneurs maritimes. En fait, il s'agit de deux bâtiments en conteneurs.

**DELIBERATION :**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **MODIFIER** dans ce sens la convention entre la commune et la Compagnie Artefakt,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ainsi modifiée et toutes les pièces administratives et techniques relatives à cet objet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Elections présidentielles :** Il manque des scrutateurs. Il est fait appel aux bénévoles qui souhaitent participer à cette action citoyenne.

Monsieur Marcel GORON, conseiller municipal, demande un poste de scrutateur en lieu et place du rôle d'assesseur attribué.

Ma Mairie en Poche : Monsieur Stéphane PORCON, conseiller municipal, demande un retour sur le développement de l'application à Mesnil-Roc'h.

∴ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sylvie TIZON

Christelle BROSELLIER